



SISE Newsletter Aviation Security

OFAC SISE-2013-05

10 décembre 2013

SISE est l'abréviation désignant la section Mesures de sûreté de l'Office fédéral de l'aviation civile (OFAC).
<http://www.bazl.admin.ch/org/organisation/index.html?lang=fr>

- Exigences légales:** Le Programme national de sûreté de l'aviation (NASP) est remis aux responsables de la sûreté (RA) sous forme numérique en tant que document source confidentiel. En cas de mutations de personnel, l'entreprise doit s'assurer que le NASP est transmis au nouvel arrivant et elle doit aviser l'OFAC de l'identité de ce dernier. Le document n'est pas adressé à une personne mais à un service. L'entreprise qui perd son statut d'agent habilité doit retourner spontanément l'exemplaire du NASP en sa possession à l'OFAC.
- Formation et cours:** Les responsables de la sûreté des agents habilités et leurs suppléants doivent suivre tous les ans un cours de remise à niveau. La société 2assitu (www.2assistu.ch) organise les cours. Un cours en ligne et un cours en salle de classe sont dispensés en alternance chaque année.
- Nouveaux documents:** **Aucun.**
- Retour d'expérience:** Les expéditions dont on s'aperçoit, à leur réception, qu'elles ont visiblement été endommagées, ouvertes ou manipulées doivent être retournées ou traitées comme fret ou courrier à haut risque (HRC, *High Risk Cargo/Mail*) et subir une inspection/filtrage appropriée (voir NASP, par. 6.7 ss)
- Les services express qui enlèvent du fret aérien sécurisé chez un chargeur connu ou un agent habilité doivent aussi s'assurer que la sûreté de la chaîne logistique est garantie. Une expédition transportée depuis un site qui n'est pas certifié n'est pas sécurisée et doit l'être par des méthodes appropriées avant d'être chargée dans l'avion.
- Divers:** Quelque 150 inspections ont été menées l'année passée chez des agents habilités. La plupart des non-conformités constatées concernent les mesures d'assurance qualité et les formations. Cela étant, le bilan peut être qualifié de « positif ». Le fait que les responsables de la sûreté (RA) suivent chaque année un cours de remise à niveau n'y est sans doute pas étranger. Ces cours permettent aussi à l'autorité de surveillance d'intervenir rapide-

ment pour corriger d'éventuelles non-conformités. Malheureusement, le nombre d'entreprises qui ont perdu leur statut a également progressé cette année. Dans la plupart des cas, elles n'avaient pas nommé de responsable de la sûreté ou de suppléant du responsable de la sûreté ou les formations requises n'avaient pas été accomplies.

L'UE a effectué un audit auprès de l'OFAC en octobre qui a porté notamment sur le concept de l'agent habilité. Les auditeurs de l'UE n'ont relevé à cette occasion aucune non-conformité.

Nous saisissons cette occasion pour vous remercier une nouvelle fois de votre soutien et de votre coopération.

Contact:

holger.caspari@bazl.admin.ch /

jonathan.zimmerli@bazl.admin.ch

Office fédéral de l'aviation civile

Adresse postale: **CH-3003 Berne**

Siège: Mühlestrasse 2, 3063 Ittigen

Tél. +41 31 325 80 39/40, Fax +41 31 325 80 32

www.bazl.admin.ch

certifié ISO 9001